LES ANALYSES ENVIRONNEMENTALES DES PLU EN SEINE-SAINT-DENIS



- PRESENTATION DU SITE ET SES CARACTERISTIQUES
- LIMITES DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
- PROPOSITIONS METHODOLOGIQUES



HISTORIQUE DU CLASSEMENT

- Procédure de classement initiée dès 2003 par le Conseil général, les autres collectivités territoriales, le MNHN, la DIREN et les associations
- Objectifs:
 - faire reconnaître les avancées importantes obtenues en matière de préservation et de développement de la biodiversité en milieu urbain
 - préserver les espaces verts et naturels de l'urbanisation
- → Arrêté de classement de la ZPS « Sites de la Seine-Saint-Denis » le 26 avril 2006



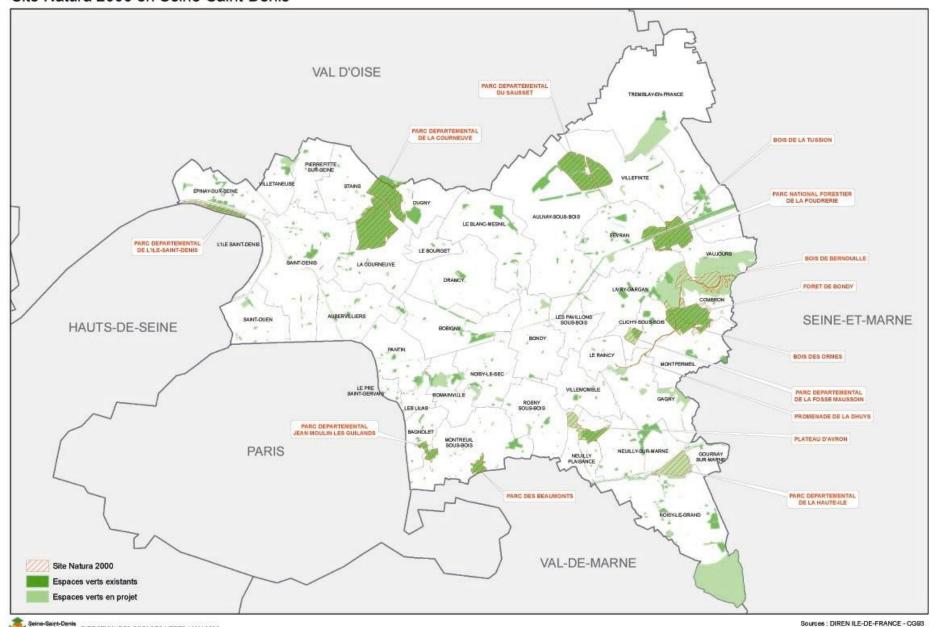
CARACTERISTIQUES DU SITE



- Le seul site européen intégré au sein d'une zone urbaine dense : reconnaissance de la biodiversité urbaine.
- Un patrimoine amilhologique exceptionnel en milieu urbain : 21 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » recensées sur le site.
- Un site-réseau à l'échelle départementale : s'étend sur 15 parcs et forêts et concerne la moitié des villes du département : déclinaison locale de la notion de réseau écologique européen.



Site Natura 2000 en Seine-Saint-Denis



ENJEUX ENONCES PAR LE COPIL



Le Copil a déterminé plusieurs engagements :

- Prendre en compte l'ensemble de la biodiversité et pas seulement les espèces listées en annexe I.
- Mener un travail partenarial, basé sur la mutualisation des actions et des expériences des différents gestionnaires.
- Faire connaître le patrimoine naturel et l'engagement des acteurs. Il s'agit également de faire reconnaître, dans le cadre de projets urbains, l'intérêt et la valeur écologique des espaces verts et naturels du département.
- Sortir des seuls espaces classés, pour mettre en réseau ces parcs et forêts et aller vers l'intégration de la biodiversité dans la ville grâce à l'engagement de tous les acteurs.

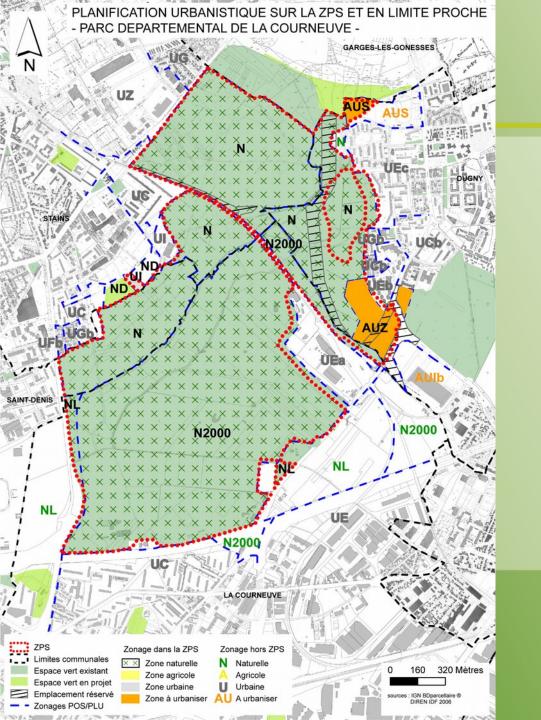


SPECIFICITES DU VOLET SOCIO-ECO DU DOCOB

Un volet socio-économique spécifiquement adapté aux caractéristiques de ce site :

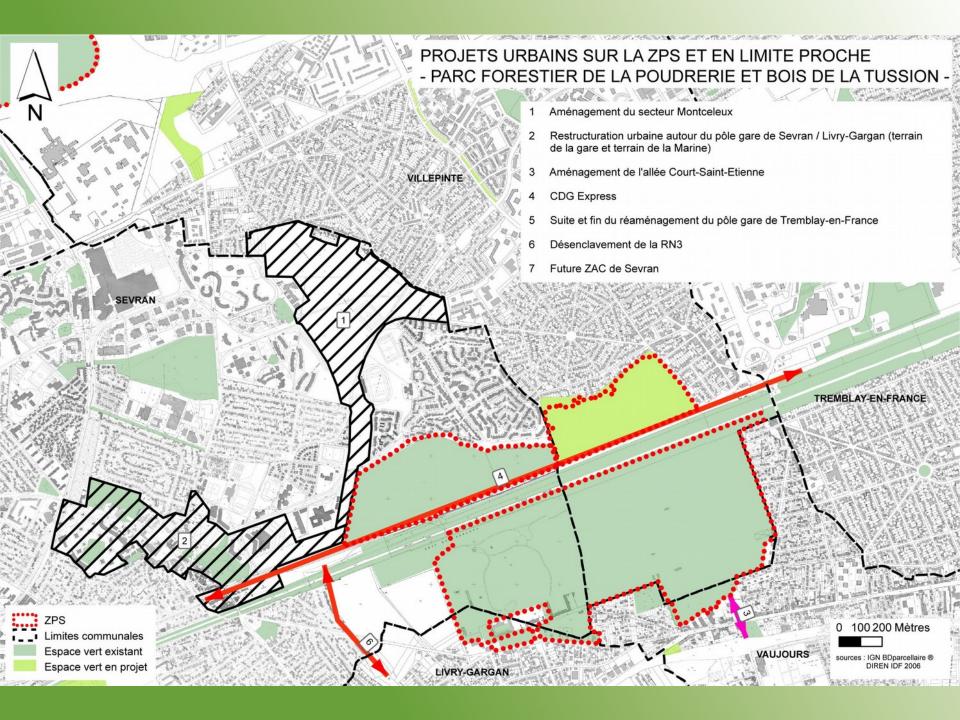
- Zone urbaine soumise à différents impacts : cartographie des ruptures liées aux infrastructures routières et ferroviaires, cartographie départementale du bruit, ...
- <u>Dynamique urbaine importante</u>: recensement de tous les projets urbains sur et autour de la ZPS, analyse des documents d'urbanisme, ..
- <u>Parcs publics</u>: cartographie des équipements de parcs générateurs de fréquentation, analyse du profil des usagers, ...
- ⇒ Intérêt de l'évaluation environnementale : anticiper toutes ses problématiques dès l'élaboration des PLU







Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT



LES ANALYSES ENVIRONNEMENTALES DES PLU EN SEINE-SAINT-DENIS



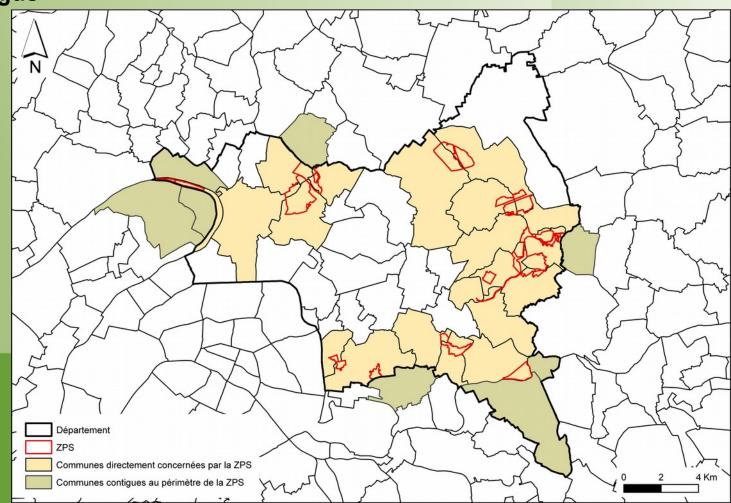
- PRESENTATION DU SITE ET SES CARACTERISTIQUES
- LIMITES DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
- PROPOSITIONS METHODOLOGIQUES



PLU SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE



⇒ 20 villes directement concernées par la ZPS + 9 territoires communaux contigus



ECUEILS DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES



- Analyse de l'état initial
- Limiter le champ géographique au parc classé
- Lister le nombre d'espèces faunistiques et floristiques sans proposer des enjeux y afférents
- Absence de cartographies
- Analyse des incidences :
- Ne pas proposer d'analyse relative au patrimoine naturel



ECUEILS DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES



- Justification des choix :
- Argumenter sur des éléments subjectifs
- Se contenter d'exposer les projets
- Mesures d'évitement, correctrices, compensatrices :
- □ Le classement en zone N, EBC, ... du périmètre classé N2000 ne constitue pas une mesure de correction
- Modalités de suivi :
- Proposer des indicateurs irréalistes ou subjectifs (ex. : état de la biodiversité)



LES ANALYSES ENVIRONNEMENTALES DES PLU EN SEINE-SAINT-DENIS



- PRESENTATION DU SITE ET SES CARACTERISTIQUES
- LIMITES DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
- PROPOSITIONS METHODOLOGIQUES



DIFFICULTES DE L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE PLAN-PROGRAMME



- 1- Méthode:
- Nouveauté et méconnaissance de la procédure
- BE mandatés pas compétents en écologie
- Pas de méthodologie existante à proposer aux Communes ou aux bureaux d'études mandatés
- Application restrictive de la directive : champ limitée aux nicheurs de l'annexe I, pas de prise en compte de l'ensemble du patrimoine naturel



LIMITES DE L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE PLAN-PROGRAMME



• 2- Avis émis :

- L'opérateur a rarement des compétences juridiques en urbanisme = simple avis consultatif
- Limites administratives entre le territoire de compétence de l'opérateur et le site N2000 (ex. entre 2 départements)
- Contradictions des enjeux de développement durable = densification urbaine / préservation de l'environnement des sites N2000 et de la trame verte



LIMITES DE L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE PLAN-PROGRAMME



- 3- Connaissance de la biologie des espèces faunistiques :
- Localisation complexe des lieux nécessaires aux cycles de vie des espèces = seuls les sites de nidification sont pris en compte, et pas d'analyse à l'extérieur du périmètre
- Mauvaises connaissances du comportement des espèces (en milieu urbain notamment) face à certains impacts (sonores, infrastructures urbaines, ...)
- -Mauvaise connaissance sur les caractéristiques et le fonctionnement des corridors écologiques = destruction des corridors ou impossibilités d'en créer



PROPOSITION D'UNE METHODE



• Etat des lieux :

- Cartographie des éléments de la trame verte (site N2000, espaces interstitiels, noues végétalisées, MOS, ...)
 - A l'échelle de la commune
 - A l'échelle du département (= échelle du site N2000)
- Extraits de la base de données de l'ODBU localisés et problématisés (/ état des prospections)



PROPOSTION D'UNE METHODE



- Analyse des impacts : questions à se poser
- Zones AU : description de l'état existant, localisation, analyse du rôle fonctionnel de ces zones
- Préservation des zones L 123-1-7, EBC, N, A, ...
- Trame verte : analyse des hauteurs de bâtiments, de la surface libre, des plantations, des toitures végétalisées (article 13)



PROPOSITION D'UNE METHODE



- <u>Justification des choix :</u> analyse des enjeux sociaux et économiques
- Mesures d'évitement, correctrices, compensatoires :
- Conservation de nouvelles zones N, A, EBC, ... par rapport à l'ancien POS/PLU
- Renforcer la trame verte : EBC, alignements de voirie, espace classé en L 123-1-7, ...
- Création de nouveaux espaces verts

